



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MOTION 1

« Interpellation suicide au Luxembourg »

Luxembourg, le 21 janvier 2021
Dépôt CSV
Françoise Hetto

La Chambre des Députés :

Rappelant que le Plan National de Prévention du Suicide au Luxembourg (PNPSL), lancé en juillet 2015, a pour but « *de combattre les causes et les conséquences du suicide afin de réduire les tentatives de suicide et le nombre de décès par suicide au Luxembourg* » [site officiel sante.lu] ;

Notant que le plan est venu à terme en 2019 et qu'une évaluation devrait être présentée en 2020 ;

Sachant qu'à côté des 33 activités retenues dans le PNPSL, 48 autres mesures ont été mises en suspens et retenues comme moyennement ou faiblement prioritaires ;

Consciente qu'il existe aussi un nombre non négligeable de mesures efficaces à l'étranger qui puissent être mises en place au Luxembourg ;

Sachant que dans le cadre de leurs programmes de prévention, certains pays comme la France, la Finlande ou le Canada ont intégré la méthode d'« *autopsie psychologique/psychiatrique* » afin de mettre en lumière certains facteurs de risque susceptibles de conduire à l'acte suicidaire ;

Sachant que la technique consiste à reconstituer le parcours psychologique, social et médical d'une personne décédée par suicide à partir du recueil d'informations auprès de son entourage

Constatant qu'il n'existe pas de statistiques voire de protocole de recherche sur les causes, facteurs de risque et conséquences des suicides au Luxembourg ;

Consciente que la prévention du suicide au Luxembourg ne peut être entamée en profondeur qu'avec une approche nationale qui s'attaque aux causes et aux facteurs de risque ;

7



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le Gouvernement :

À présenter à la Chambre des Députés l'évaluation du Plan National de Prévention du Suicide au Luxembourg ;

À permettre la méthode d'«*autopsie psychologique/psychiatrique*» dans le programme de prévention nationale afin d'entamer un protocole de recherche sur les causes, facteurs de risque et conséquences des suicides ayant lieu au Luxembourg ;

À mettre à disposition les ressources humaines, les moyens et données nécessaires pour effectuer un tel protocole de recherche, tout en respectant la protection de ces données ;

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 21 janvier 2021

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Le Président,

Fernand Etgen